

COMMUNE DE VICH - RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES relatif au préavis municipal N° 05/2019-2020 concernant la demande de crédit de 135'000CHF TTC pour la création d'un trottoir au chemin de la Bichette

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie afin d'examiner le préavis municipal N°05/2019-2020 relatif aux sujets ci-dessus.

Au préalable, elle a rencontré la Municipalité pour en discuter le 12 juin dernier. Nous remercions la Municipalité pour sa disponibilité, les explications et les réponses précises qui nous ont été fournies.

Tel que le préavis le couvre, le montant total de la réfection de ce trottoir est de 135'000CHF, mais il est à noter que 15'000CHF sont indispensables pour sécuriser le passage des piétons.

La Coop participe à hauteur de 80'000CHF aux travaux de réalisation du trottoir, ce qui se traduit par un investissement net de 40'000CHF pour la commune. Même si cet aménagement est provisoire, la sécurité du passage est primordiale.

Vu la bonne situation financière de la commune, cette dépense est acceptable.

Au vu de ce qui précède, la Commission de Finances recommande au Conseil Général d'accepter le préavis 05 / 2019-2020 tel que présenté.

Pour la Commission des Finances,



Mark Tritten

Marcel Biedermann

Bernard Gehri

Michel Guex

Marcel Miesen

Vich, le 18 Juin 2020